Image not found or type unknown

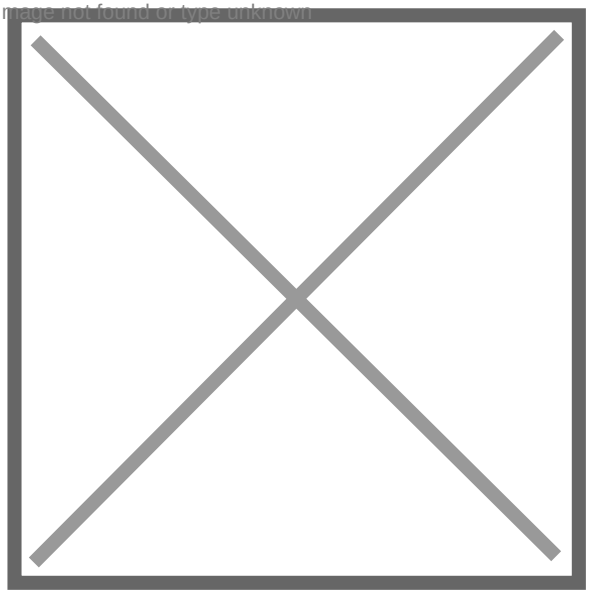

Enfant entré avant 13 ans, carte vpf à sa majorité?

Par **bcbg66**, le **08/01/2015** à **17:52**

Bonjour,

En ce début d'année, je souhaite à vous tous, visiteurs occasionnels ou réguliers qu'aux conseillers juridiques bénévoles du forum, une heureuse et belle année 2015 ainsi qu'une grande santé.

Aujourd'hui je viens vous solliciter quelques conseils ou témoignage de l'expérience vécu.

Il s'agit du futur sort du fils d'une amie, qui va bientôt avoir 18 ans. Il est pour l'heure scolarisé au lycée, et il sera étudiant l'année de sa majorité pour quelques années.

Il est entré avant ses 13 ans hors regroupement familial, a toujours vécu avec sa mère en France, qui aujourd'hui a une carte de résidant après 5 cartes VPF qu'elle a obtenues suite à une régularisation au motif exceptionnel de forts liens et attaches familiaux en France. La mère n'a aucune attache familiale dans son pays, orpheline des deux parents. ELle est divorcée du père de l'enfant. Donc sur le plan juridique, l'enfant a son père bio de nationalité ni française ni d'un pays de l'Union européenne qui vit toujours dans le pays dont toute la famille est originaire c'est-à-dire à l'étranger.
Aujourd'hui, l'enfant a une carte DCEM renouvelée et valable jusqu'à la veille de son 18ème anniversaire.

J'ai lu quelque part via Internet qu'un mineur entré hors regroupement familiail avant 13 ans et qui a toujours véçu avec l'un de ses parents sur le sol français a droit automatiquement à une carte VPF d'un an à sa majorité mais j'aimerais avoir la confirmation car sa mère redoute qu'on lui propose simplement un titre de séjour type étudiant. S'il peut avoir de suite sa carte

VPF, il lui sera plus facile d'avoir une carte de résidant plus tard, surtout quand on sait qu'il est difficilement de changer du type de carte de séjour d'étudiant vers un autre pour avoir le permis de travailler.
Si parmi vous, vos enfants ont eu leur premiere carte VPF à leur majorité après avoir été dans une situation similaire au fils de mon amie, j'aimerais avoir des retours de leur expérience, connaître la liste des pièces demandées pour la première demande de cette carte VPF.

Merci par avance de vos conseils.

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2015** à **21:09**

Bonjour

effectivement l'enfant de votre ami peut demander une carte VPVF auprès de la préfecture jusqu'à l'âge de 19 ans.

Pour ma part il conviendrait de faire une demande de carte de résident (10 ans) au vu de la résidence de l'enfant de votre amie et du titre de séjour de votre amie. Sa demande est recevable.

Aucune difficulté pour l'une et l'autre des solution au vu de votre post

Restant à votre disposition

Par **bcbg66**, le **20/02/2015** à **00:48**

Bonjour, citoynalpha,
Merci de votre réponse.
Mais je n'ai pas très bien compris lorsque vous avez dit que mon amie pourrait demander pour son fils l'année de sa majorité soit une carte VPF soit une carte de résidant. Car j'ai pensé que c'est au bout de 5 cartes VPF renouvelées qu'il pourra obtenir la carte de résidant,d'autant plus que la mère bien qu'elle ait aujourd'hui la carte de résidant, elle n'a jamais pu procéder au regroupement familial sur place pour son fils mineur à cause de l'insuffisance de son revenu.

Ce serait formidable si le fils de mon amie pourra obtenir d'emblée une carte de résidant dès sa majorité sans passer par plusieurs années de carte VPF. Est-ce vraiment possible? Pourriez-vous m'indiquer la clause juridique relative à cette possibilité?

Merci encore.

Par **bcbg66**, le **20/02/2015** à **01:43**

Rebonjour,Citiyanapha,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je voulais vous préciser que mon amie n'ai pas obtenu les cartes VPF et la carte de résidant sur le motif du statut ''réfugiée '' ou ''apatride''. Et à cause de son revenu insuffiant, elle n'a pas pu faire le regroument familial sur place pour son fils malgré toutes ces années de son séjour régulier.

Au vu de ces points, peut-être votre avis sur le sort de son fils à sa majorité sera-il différent? En tout cas, vos avis quels qu'ils soient seront toujours précieux, j'en suis sûre.

Bien cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés